

Ecole Primaire Publique
21 traverse des Ecoliers
42 120 St-Vincent de Boisset
Tel : 04 77 62 02 21

Conseil d'école **du 15 février 2024**

Membres présents :

- **Enseignantes** : Nathalie Palluet, Karine Digat, Myriam Culty, Céline Chabance
- **Municipalité** : Karine Mathey (1^{ère} adjointe – affaires scolaires),
Sophie Vachot (conseillère municipale)
- **Représentantes de parents d'élèves** : Amandine Besville Vallorge, Marion Courtuat,
Charlotte Simao, Christel Veyrier

Membres excusés :

- Mme Mestre, inspectrice de l'Education Nationale (circonscription de Roanne Est)
- Clémence Galichet, enseignante (présente le lundi dans notre école)
- Hervé Daval, maire de St-Vincent de Boisset
- Philippe Peloux et Laury Chergui, enseignants (remplaçants rattachés à notre école)

1. Point sur la rentrée 2024

A. Effectifs

Prévisions d'effectifs prévus en septembre (susceptibles d'évoluer) :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7 à 14	13	10	15	13	15	10	15

⇒ Effectif global : 98 à 105 élèves (non définitif)

Les effectifs pour la rentrée prochaine ne sont pas encore définitifs. A cette époque de l'année, nous ne pouvons pas connaître le nombre exact d'élèves devant fréquenter l'école l'année prochaine.

Un groupe de 13 CM2 doit quitter l'école. A ce jour, nous savons avec certitude que 7 élèves intégreront le groupe de PS. Si l'on considère l'état civil, nous pourrions monter à 14 élèves dans ce groupe.

L'effectif global pourrait baisser un peu, mais il est tout à fait possible qu'il se stabilise, voire qu'il augmente. C'est ce qui s'est passé les années précédentes, malgré des départs importants d'élèves de CM2.

Les données connues à ce jour permettent d'ores-et-déjà de savoir que l'école conservera 4 classes l'an prochain. Une fermeture de classe n'est pas à craindre. Une ouverture ne semble pas envisageable à l'heure actuelle.

Tous les parents souhaitant inscrire leurs enfants pour la rentrée 2024 sont invités à joindre la directrice. Cette prise de contact téléphonique, préalable à l'inscription,

permet à l'équipe enseignante d'estimer les effectifs afin de faire des projections concernant la répartition des élèves dans les classes.

Les enseignantes proposent à la municipalité de démarcher les parents des enfants figurant sur l'état civil (et qui n'ont pas pris contact avec l'école).

B. Calendrier scolaire 2024-2025

Voici les dates des vacances de l'année scolaire 2024-2025 :

Rentrée des élèves	→	le lundi 2 septembre
Vacances d'Automne :	→	du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre inclus
Vacances de Noël :	→	du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier inclus
Vacances d'Hiver :	→	du samedi 22 février au dimanche 9 mars inclus
Vacances de Printemps :	→	du samedi 19 avril au dimanche 4 mai inclus
Vacances d'Été :	→	dès samedi 5 juillet (<i>dernier jour de classe la veille</i>)



Pont de l'Ascension	→	Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai
----------------------------	---	---

C. Consultation du Conseil d'école concernant l'organisation de la semaine scolaire

A la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire (rythmes et horaires) de chaque commune doit être renouvelée. Il convient dès lors de procéder à un nouvel examen de celle-ci avec le (les) conseil(s) d'école.

Le code de l'éducation fixe pour tous les élèves du 1^{er} degré l'organisation de la semaine scolaire, à savoir 24 heures d'enseignement par semaine. La semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4,5 jours sur 9 demi-journées.

Sur demande de la municipalité, et en accord avec le conseil d'école, le Directeur Académique peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire. C'est ce qui s'est passé pour l'école de St-Vincent de Boisset pour les périodes 2018-2021 et 2021-2024.

Cette dérogation arrivant à son terme en cette fin d'année scolaire, les municipalités peuvent demander à poursuivre cette organisation de la semaine scolaire pour les trois prochaines années (période 2024-2027). Pour cela, elles doivent disposer de l'avis du conseil d'école.

Interrogées sur la question, les personnes présentes lors de ce conseil d'école s'expriment unanimement en faveur du maintien de la semaine scolaire à 4 jours.

La décision du conseil municipal devra ensuite viser la décision votée par le conseil d'école. Chaque commune se prononcera enfin en complétant un formulaire en ligne avant le 5 avril 2024. Cette demande sera étudiée par le Directeur Académique qui pourra l'accorder pour les trois prochaines années scolaires.

2. Lutte contre le harcèlement scolaire / méthode de préoccupation partagée

En décembre 2023, les enseignantes de l'école de St-Vincent de Boisset ont reçu une formation sur la méthode de préoccupation partagée par des enseignants spécialisés de la circonscription. Cette méthode s'inscrit dans le cadre du programme pHARe de lutte contre le harcèlement scolaire.

L'inspectrice de l'Education nationale de circonscription a demandé aux écoles du secteur de mettre en œuvre cette méthode de préoccupation partagée pour traiter les situations d'intimidation. Il s'agit de privilégier la prévention et la discussion plutôt que la sanction et d'associer les élèves à cette démarche de « bien vivre ensemble ». Il faut avoir conscience que la sanction est totalement exclue de cette méthode car les statistiques montrent qu'elle aggrave plus souvent le problème qu'elle ne le résout.

Lorsqu'une situation d'intimidation est repérée ou si un mal-être est suspecté chez un élève, les enseignantes (et éventuellement les animateurs) interviennent en équipe afin de « désamorcer » le plus rapidement possible le problème rencontré.

- L'élève intimidé est entendu par des enseignantes et il est rassuré sur le fait que des solutions seront trouvées pour qu'il aille mieux.
- Les parents de cet enfant sont également reçus par l'équipe pédagogique pour échanger avec eux et les associer à cette démarche.
- Des élèves sont ensuite reçus par des enseignantes lors de courts entretiens. Ces élèves peuvent être des intimidateurs mais également des élèves extérieurs au problème (amis de la « victime » ou simples témoins de la situation) afin de ne stigmatiser personne. Il ne s'agit pas du tout de sanctionner (*C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les parents des intimidateurs ne sont pas rencontrés*).

⇒ Ces entretiens ont pour objectifs :

- d'exprimer la préoccupation liée à la situation,
 - de restaurer l'empathie envers l'élève intimidé
 - de rechercher des solutions pour permettre à cet élève d'aller mieux.
- Les enseignantes font ensuite régulièrement le point avec chacun pour voir comment évolue la situation.

Des études ont montré que cette méthode fonctionne dans plus de 85% des cas, à l'école primaire. Elle place les élèves en position de rechercher par eux-mêmes une issue pacifique aux conflits. Elle apporte une réponse concrète et rapide aux phénomènes de groupe. Elle permet à chacun des protagonistes de ressortir « la tête haute » de cette situation et elle n'attise pas la rancœur ou le ressentiment.

En cas d'impasse, les enseignants peuvent se tourner vers le pôle ressources de la circonscription (inspectrice, conseillers pédagogiques, enseignants spécialisés...). La sanction ne sera utilisée qu'en tout dernier recours.

3. L'évaluation d'école

Dans le cadre de la démarche d'évaluation d'école (explicitée lors du 1^{er} conseil d'école), les enseignantes ont rédigé un rapport d'auto-évaluation qu'elles ont transmis en décembre 2023 (ainsi que la synthèse des réponses des familles au questionnaire).

Après avoir pris connaissance de ce travail, les évaluateurs externes se déplaceront à St-Vincent de Boisset le lundi 11 mars et rencontreront différents acteurs de l'école (enseignantes, parents d'élèves, municipalité, atsems, élèves, périscolaire...) lors d'entretiens.

Sur la base des documents préalablement envoyés par l'école et des entretiens conduits le 11 mars 2024, les évaluateurs disposeront de quelques semaines pour réaliser un rapport qui sera communiqué à l'équipe enseignante en fin d'année scolaire. Ce rapport final servira de base à la rédaction d'un projet d'école qui sera mis en œuvre les prochaines années.

Il est prévu de faire le point sur le rapport d'évaluation et sur le projet d'école lors des prochains conseils d'école.

4. Les projets scolaires

A. Elèves en difficulté

- Stages de réussite

Ces stages (gratuits et non obligatoires) ont été évoqués lors du 1^{er} conseil d'école. Ces stages sont organisés pendant certaines vacances scolaires. Ils s'adressent aux élèves de CP, CE ou CM repérés par leur enseignant(e) comme étant en difficulté. Il n'y a pas eu de stage lors des vacances d'automne (ni celles de Noël). Aucun élève n'a été inscrit pour les stages des vacances de février.

- Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC sont proposées à partir de 16h15 et jusqu'à 17h ou 17h15.

Rappel du récapitulatif annuel :

	période 1	période 2	période 3	période 4	période 5
Nathalie Palluet (temps complet) 36 h	1 séance hebdomadaire d'1h chaque mardi auprès d'élèves de CE1 ou CE2 (<i>45 minutes en période 4</i>)				
Myriam Culty (temps complet) 36 h	1 séance hebdomadaire d'1h chaque mardi auprès d'élèves de GS ou de CP				
Karine Digat (temps complet) 36 h	1 séance hebdomadaire de 30 min chaque lundi auprès d'élèves de CM + 1 séance hebdomadaire de 30 min chaque mardi auprès d'élèves de MS		1 séance hebdomadaire de 45 min chaque lundi auprès d'élèves de MS		
Clémence Galichet (1/4 temps) : 9h	1 séance hebdomadaire de 45 min chaque lundi auprès d'élèves de CM		X		
Céline Chabance (décharge entière des APC) : 0h	X		1 séance hebdomadaire d'1h chaque jeudi auprès d'élèves de CM		X

Pour information, les directeurs d'école bénéficient désormais d'une décharge complète des heures d'APC. Par conséquent, Céline Chabance n'est plus tenue de conduire des séances. Toutefois, cette année, elle continue à prendre en charge des élèves de CM pendant 2 périodes à titre bénévole.

B. Les sorties et activités spécifiques

Les enseignantes refont le point sur les sorties et projets de l'année (projets développés lors du 1^{er} conseil d'école) :

- ✓ **Natation** au Nauticum (GS-CP et CM1-CM2)
- ✓ **8 séances d'EPS** au gymnase (toutes les classes) – décembre/janvier/février
 - jeux de crosses pour les élèves de CE et CM
 - lutte pour les élèves de PS-MS et acrosport pour les élèves de GS et CP
 - ⇒ financement des trajets en bus par la municipalité de St-Vincent de Boisset
- ✓ **8 séances de randonnée** (CE1-CE2 et CM1-CM2) – décembre/janvier/février
- ✓ **Module « Savoir Rouler A Vélo »** (CM1-CM2)

Les élèves de CM bénéficieront de l'intervention d'un éducateur agréé du Vélo Club Roannais dans le cadre d'un module « Savoir Rouler A Vélo ».

Ces interventions, en partie subventionnées par l'état, sont financées par Roannais Agglomération. Les 6 séances auront lieu certains lundis et vendredis de mars-avril.

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

En fin de module, une attestation sera remise aux élèves qui auront validé toutes les compétences.

- ✓ **Dispositif école et cinéma** (toutes les classes) – tout au long de l'année
- ✓ **Visite de l'imprimerie Chirat** (CM) – à la fin du mois de mai
- ✓ **Sortie à Lyon** (CE1-CE2 et CM1-CM2) – à la fin du mois de juin
 - découverte du site gallo-romain de Lyon-Fourvière
 - visites guidées d'une partie des collections du musée Lugdunum (en 3 groupes)
- ✓ **Ferme pédagogique de Servanges** (PS-MS et GS-CP) – à la fin du mois de juin
 - découverte de la ferme
 - parcours pieds-nus
- ✓ **Election du Conseil Municipal d'enfants** (CE et CM) – en novembre
- ✓ **Fête du 100^{ème} jour** (toutes les classes) – au printemps
- ✓ **Journée « Olympiades » à la Chamary** (toutes les classes) – le mardi 2 juillet
- ✓ **Exposition sur les dangers domestiques** (PS-MS et GS-CP) prêtée par l'association « Prévention Maif » pendant 3 semaines – en mars

✓ **Permis internet** (CM) – en janvier/février

✓ **Projet « Ligérien par Nature »** en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement (classes de PS-MS-GS et GS-CP).

✓ **Nettoyage de printemps** (toutes les classes)

- Action prévue le mardi 7 mai sur la commune de St-Vincent de Boisset.
- Les enseignantes ont décidé de changer un peu le fonctionnement habituel :
 - les PS-MS et GS-CP feront le nettoyage des abords de l'école en fin de matinée
 - les CE-CM se chargeront du nettoyage de la Chamary en début d'après-midi.
- Mme Mathey indique qu'elle contactera la mairie de Roanne pour le prêt des pinces. Des adultes seront sollicités pour encadrer les différents groupes (parents et élus municipaux). Les gants jetables sont financés par la mairie de St-Vincent de Boisset mais les enseignantes proposeront également aux familles de prêter des gants de jardinage (si elles en possèdent).

✓ **Carnaval**

- Les élèves ont eu la possibilité de se déguiser le 13 février après-midi.
- A cette occasion, un concours photo a été organisé en interne.
- Un goûter a été offert par le Sou des Ecoles lors de ce moment festif.
- Une dégustation du miel de la commune était prévue à cette occasion.

✓ **Fête de l'école**

- Le Sou des Ecoles organisera une kermesse le samedi 29 juin.
- Comme l'an dernier, les élèves devraient proposer un court spectacle de chansons et/ou danses apprises en classe ou sur le temps périscolaire.
- Des représentantes de parents d'élèves évoquent l'intérêt d'installer un barnum pour protéger les élèves de la pluie ou du soleil lors du spectacle.

5. Actions de la mairie et points divers

✓ **Installation d'une protection en mousse autour du panneau de basket**

Cette installation fait suite à la demande de parents d'un élève qui s'est récemment cogné le front contre le poteau du panneau de basket. Les enseignantes remercient les élus d'avoir réagi aussi rapidement ; le prestataire contacté a déjà fait le nécessaire.

✓ **Plantation d'un arbre**

Les enseignantes de maternelle et CP remercient la municipalité pour le financement et la plantation de l'arbre de Judée (vers l'entrée de la cour de maternelle) dans le cadre de leur projet « Ligériens par nature ». En effet, ce projet (présenté en 1^{er} conseil d'école) nécessitait de mettre en œuvre un acte de biodiversité. Le choix s'est donc porté sur la plantation de cet arbre mellifère.

Une plaque sera prochaine installée à proximité de l'arbre pour préciser l'année de plantation, les groupes concernés et le nom du projet. La presse sera conviée.

✓ Jardin

Myriam Culty envisage de faire des plantations avec ses élèves dans le potager de la cour. Elle demande à la municipalité si les outils de jardinage de l'école ont pu être retrouvés par les agents techniques ? Ces outils avaient été déplacés lors des travaux effectués pour aménager un espace de rangement à côté du préau.

Il est également question de l'ancien composteur du potager de l'école. Myriam Culty et Karine Digat aimeraient pouvoir l'utiliser à nouveau. Les élèves de PS-MS ont vu un court-métrage sur le « compostage ». Il serait donc intéressant de pouvoir observer de près un composteur. Cela permettrait également d'y jeter des trognons de pommes et épluchures de bananes lorsque les élèves mangent des fruits au goûter.

✓ Rangement matériel

Les enseignantes demandent à Mme Mathey si des solutions ont pu être trouvées pour installer des espaces de rangement à l'école. En effet, les animateurs et enseignantes manquent d'emplacements distincts pour stocker le matériel d'EPS de l'école et celui du périscolaire. Elles suggèrent l'installation d'un grand bac fixe dans la cour du haut pour permettre de ranger les jeux pour l'extérieur (avec, si possible, deux compartiments pour ne séparer le matériel du périscolaire et les jeux de récréation).

Mme Mathey explique que la réflexion sur les espaces de rangement n'a pas évolué depuis le dernier conseil d'école. Elle en reparlera avec les agents et élus concernés. Concernant la cour du haut, elle indique que les animateurs envisagent d'acquérir un grand bac en plastique. Les enseignantes précisent qu'il vaudrait mieux investir dans un matériau plus durable (en bois si possible).

✓ Horaires de la garderie

Des parents ont questionné la municipalité pour savoir s'il serait possible d'ouvrir la garderie du matin plus tôt.

Mme Mathey et M. Daval (*qui avait transmis une réponse écrite en amont du conseil d'école*) expliquent qu'il est impossible d'accéder à cette demande. Le service de garderie a déjà une amplitude horaire plus importante que d'autres communes de taille identique. Pour rappel, la garderie municipale ouvre dès 7h30 chaque matin.

Différents membres du conseil d'école ajoutent qu'il n'est pas souhaitable pour de jeunes enfants de venir trop tôt à l'école.

✓ Port de casque pour faire du vélo dans la cour de maternelle

Des parents ont questionné l'équipe enseignante sur le port du casque dans la cour de maternelle pour les élèves qui font du vélo pendant la récréation.

Les enseignantes remercient les personnes concernées pour cette question pertinente qui a soulevé une réelle problématique. Après renseignement pris auprès d'un conseiller pédagogique, elles ont obtenu des éléments de réponse très clairs.

Effectivement, le port du casque est nécessaire pour les vélos dans la cour de récréation. Ce n'est pas le cas des tricycles, draisiennes, trottinettes et porteurs.

Les enseignantes ont donc suivi l'avis du conseiller pédagogique qui leur a recommandé d'enlever les vélos. Etant donné qu'il y aura dorénavant un peu moins d'engins de pilotage dans la cour, ces derniers seront exclusivement réservés aux élèves de PS-MS.

✓ Visite de l'école pour les nouveaux élèves et leurs parents

Le samedi 22 juin, dans la matinée, Karine Digat et Céline Chabance proposeront aux familles des futurs élèves de Petite Section de visiter l'école. Ces élèves vont ainsi pouvoir découvrir leur classe et leur maîtresse pour la première fois. Ce temps est important : il permet de rassurer les enfants et de répondre aux questions des parents.

Un livret d'accueil sera également fourni à tous les futurs élèves de Petite Section.

Karine Digat indique que la rentrée des élèves de PS se fera sur deux jours comme les années précédentes (lundi 2 septembre et mardi 3 septembre). Cela permet à la maîtresse et à l'atsem de se rendre plus disponibles auprès des nouveaux élèves grâce à un effectif ainsi allégé. Tous les élèves seront attendus en effectif complet dès le jeudi 5 septembre.

✓ Projet de re-végétalisation de la cour de CE-CM

Mme Mathey évoque un projet municipal qui vise à re-végétaliser certaines zones de la commune de St-Vincent de Boisset, notamment le mur de la mairie (donnant sur le parking) et la cour de récréation des grands. Cette réflexion sera menée en 2024 pour que ce projet se concrétise si possible à la rentrée 2025.

A noter : Le 3^{ème} conseil d'école aura lieu le mardi 11 juin 2024, à 18h15.